

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du 11 décembre 1963 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de stagiaires du centre de formation administrative de Constantine.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu le décret n° 53-434 du 8 novembre 1963 portant création des centres de formation administrative notamment ses articles 6 et 7,

Vu le décret n° 63-435 du 8 novembre 1963, relatif à la rémunération des élèves des centres de formation administrative,

Arrête :

Article 1^{er} — Un concours aura lieu le samedi 21 décembre 1963 pour le recrutement de 15 stagiaires du second cycle (section secrétaires sténodactylographes) et 35 stagiaires du troisième cycle (section dactylographe) du centre de formation administrative de Constantine

Art 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 décembre 1963.

P le Président de la République, Président du Conseil,
et par délégation,

Le directeur général de la fonction publique,
Missoum SBIH.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés du 19 novembre 1963 portant nomination de suppléants d'huissiers de justice et d'un suppléant d'avoué.

Par arrêté du 19 novembre 1963 sont désignés en qualité de suppléants d'huissiers à titre précaire et révocable.

MM Babouche Abdelkrim, à Sétif (étude Fassina),

Benaceri Abdelkader à Inkermann (Mostaganem) (étude Nouschi),

Benchicou Abdelkader à Vialar,

Benmoumène Mohamed à Cassaigne (étude Sempéré),

Birouk Ali à Condé-Smendou (étude Weiss)

Haddouch Abdelkader à Guelma (étude Ali Khodja),

Kebir Mohamed Azeddine à Sidi-Bel-Abbès (étude Benzina),

Kreidri Ahmed à Bou Saâda (étude Boukroufa),

Kerouani Belkacem à Bordj Bou Arréridj (étude Zerdoun),

Zellagui Menouer à Sétif (étude Zitouni).

Par arrêté du 19 novembre 1963, M^r Namia Georges, avocat près la cour d'appel de Constantine, est désigné, à titre précaire et révocable, en qualité de suppléant pour gérer l'office d'avoué près la cour d'appel de Constantine devenu vacant par suite de la démission de Me Cohen.

Arrêtés des 27 mars, 29 juillet et 3 septembre 1963 portant nomination de conducteurs d'automobiles

Par arrêté du 27 mars 1963, M. Deghal Achour est nommé en qualité de conducteur d'automobiles, 2ème catégorie 1^{er} échelon, indice brut 185 à la cour d'appel d'Alger.

Par arrêté du 29 juillet 1963 M El Hassar Abderrezak auxiliaire temporaire de bureau, est nommé à compter du 1^{er} avril 1963 en qualité de conducteur d'automobiles 2ème catégorie, 1^{er} échelon, indice brut 185, au parquet général d'Oran

Par arrêté du 3 septembre 1963, M Kadi Mohamed est nommé en qualité de conducteur d'automobiles de 2ème catégorie, 1^{er} échelon (indice brut 185) à la cour d'appel de Constantine.

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Décret n° 63-418 du 28 octobre 1963 modifiant la composition des délégations chargées d'administrer les chambres de commerce de Constantine et Skikda. (rectificatif).

Journal officiel n° 81, du 1^{er} novembre 1963.

Page 1.090, 2ème colonne, 10ème ligne

Au lieu de :

Cobloum Fodil ;

Lire :

Chebour Foudil.

Le reste sans changement.

Décret n° 63-467 du 2 décembre 1963 modifiant le décret n° 63-172 du 11 mai 1963 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1963 au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Sur le rapport du ministre de l'économie nationale,

Vu la loi de finances n° 62-155 du 31 décembre 1962 modifiée par les lois de finances n° 63-110 du 12 avril 1963 et n° 63-295 du 10 août 1963 ;

Vu le décret n° 63-172 du 11 mai 1963 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1963 au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Décète :

Article 1^{er}. — Est annulé sur 1963 un crédit de deux cent quatre vingt mille nouveaux francs (280 000 NF) applicable